

17 PREMIÈRES NATIONS DU QUÉBEC : SOINS ET SERVICES À DOMICILE

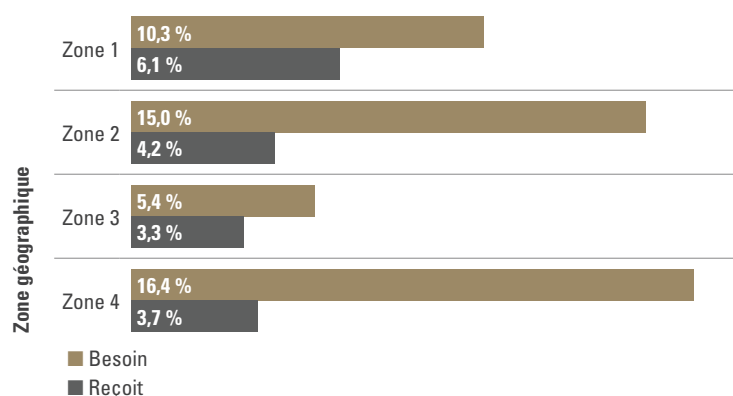
Le chapitre 17 de l'Enquête régionale sur la santé des Premières Nations du Québec (ERS, 2008) présente les données sur les besoins de soins à domicile et l'utilisation de ces services. Il dresse un profil des utilisateurs, des aidants naturels et du placement dans les centres de soins de longue durée. Étant donné qu'il constitue un résumé de l'information contenue dans le chapitre 17, le présent document pourrait donner lieu à des interprétations différentes. Pour bien comprendre les résultats de cette enquête, le lecteur est invité à lire le chapitre intégral.

Besoins et utilisation des services

Selon les résultats de l'ERS de 2008, 11,2 % des adultes ont dit avoir besoin de soins à domicile en raison de leur état physique ou de problèmes de santé, tandis que 5,2 % recevaient ces services. Les besoins de services augmentent avec l'âge, tout comme leur utilisation. De plus, il existe un écart entre les besoins et l'utilisation des services chez tous les groupes d'âge. Comme le démontre la figure 1, les besoins de services sont particulièrement grands dans les communautés situées dans les zones 2 et 4.^{1,2}

Pour l'ensemble des besoins de services, les données montrent qu'il existe un écart entre les services que les personnes estiment avoir besoin et l'utilisation de ces services. Cet écart varie beaucoup selon les types de services. Chez les personnes qui estiment avoir besoin de soins infirmiers, 63,8 % en bénéficient.

Figure 1 : Proportion des adultes âgés de 18 ans et plus estimant avoir besoin de services à domicile par rapport à ceux qui en reçoivent, selon la zone géographique (N=19 068)



Bénéficiaires

La majorité (66,3 %) des bénéficiaires ont 65 ans et plus alors que 33,7 % sont âgés de 18 à 64 ans. Proportionnellement, davantage de femmes que d'hommes reçoivent des soins à domicile, car elles représentent 57,1 % des bénéficiaires. Les résultats montrent qu'environ le tiers (35,8 %) des bénéficiaires utilise une langue des Premières Nations au quotidien. Parmi les bénéficiaires de soins à domicile, 67,6 % déclarent un revenu de ménage inférieur à 40 000 \$. Parmi ces derniers, 43,7 % soulignent avoir un revenu de ménage inférieur à 20 000 \$. Par ailleurs, 75,5 % des bénéficiaires n'avaient pas terminé leurs études primaires ou secondaires.

Selon les résultats de l'enquête, 11,9 % des bénéficiaires jugent que leur état de santé est mauvais. D'un point de vue général, 38,2 % des bénéficiaires estiment que leur état de santé est passable, 32,9 %, bon, 11,4 %, très bon et 5,5 %, excellent. Lorsque questionnés sur l'évolution de leur état de santé au cours de l'année précédant l'enquête, 53,2 % des bénéficiaires le considèrent comme étant similaire 27,9 % estiment qu'il a empiré un peu ou beaucoup et 18,9 % déclarent qu'il s'est amélioré un peu ou beaucoup.

Plus des trois quarts (78,1 %) des bénéficiaires de soins à domicile ont déclaré avoir deux problèmes de santé chroniques ou plus, tandis que 65,6 % ont dit que des problèmes physiques, des troubles mentaux ou des problèmes de santé les limitaient dans leurs tâches domestiques, leurs activités professionnelles ou d'autres activités. Parmi les personnes qui ont dit avoir besoin de soins à domicile, mais qui n'en recevaient pas, 17,4 % sont souvent limités dans leurs activités. Un peu plus d'un bénéficiaire sur dix (13,3 %) a déclaré avoir subi des blessures au cours des 12 mois précédant l'enquête, alors que près du tiers (27,8 %) avait été hospitalisé au cours de la même période.

Selon les huit aspects de l'indice de santé fonctionnelle (Éco-Santé Québec, 2010), les bénéficiaires de soins de services de santé ont un état de santé moins bon que ceux qui ne reçoivent pas de soins. Par contre, il n'y a pas de différence marquée entre ces deux groupes en ce qui concerne la détresse psychologique.

¹ Zones géographiques

La mesure de l'isolement géographique est basée sur un système de zones élaboré par Affaires autochtones et du Nord Canada (AANC).

Zone 1 : La communauté est située à moins de 50 km d'un centre de services relié par une route d'accès ouverte toute l'année.

Zone 2 : La communauté est située entre 50 et 350 km d'un centre de services relié par une route d'accès ouverte toute l'année.

Zone 3 : La communauté est située à plus de 350 km d'un centre de services relié par une route d'accès ouverte toute l'année.

Zone 4 : La communauté n'a pas de route d'accès ouverte reliée toute l'année à un centre de services.

Centre de services : la localité la plus proche où les membres de la communauté doivent se rendre pour avoir accès aux fournisseurs, aux banques et aux services gouvernementaux.

² La proportion de « besoins de soins » et de « soins reçus » dans la zone 1 peut être faussée par la présence importante d'aînés issus d'autres communautés et qui reçoivent des services dans cette zone.

Aidants naturels

« Un aidant naturel est une personne qui dispense des soins, donne du soutien et assiste un membre de sa famille proche ou éloignée, un ami, un voisin ou toute personne qui nécessite de l'aide. L'aidant naturel apporte de l'aide individuelle pour effectuer des tâches ou des activités de toutes sortes sur une base quotidienne, hebdomadaire, mensuelle ou saisonnière, et ce, sans rémunération. » (CSSSPNQL, 2006, p.25).

Près de la moitié (48,5 %) des aidants naturels dans cette étude est âgée de 35 à 54 ans et 31,2 % sont âgés de 18 à 34 ans (31,2 %). Par ailleurs, 24,7 % déclarent parler une langue des Premières Nations et 75,3 % parlent anglais et/ou français. De plus, 40,7 % ont terminé des études secondaires ou un niveau de scolarité plus élevé tandis que plus de la moitié des aidants naturels n'ont pas terminé leurs études primaires ou secondaires (56,8 %). Un peu plus de la moitié (56,6 %) des aidants naturels sont des femmes et 47,9 % ont un emploi rémunéré.

Le nombre d'heures et les types de soins à domicile offerts sont représentés dans les figures 2 et 3 :

Figure 2 : Nombre d'heures de soins à domicile dispensés par les aidants naturels par semaine (N=2 746)

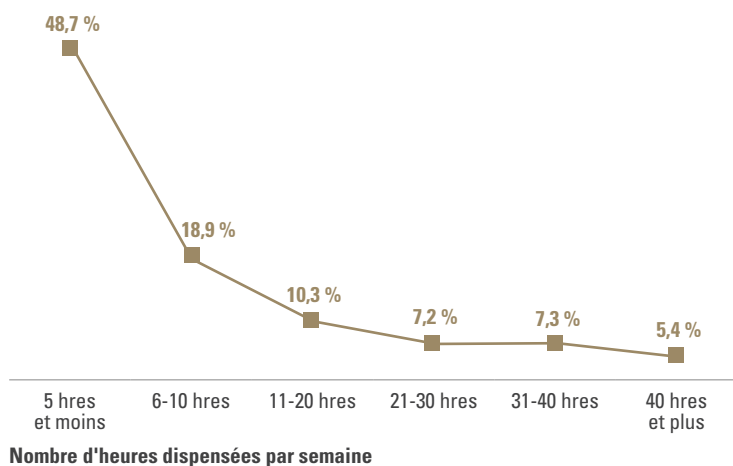
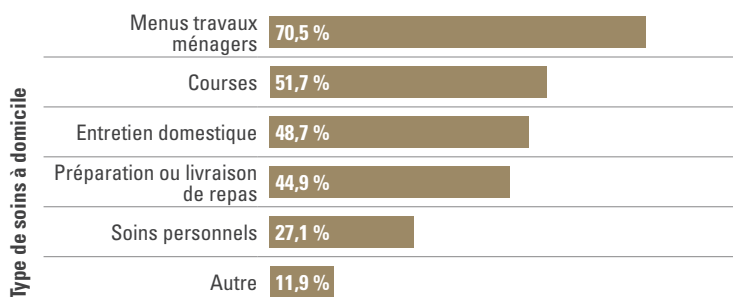


Figure 3 : Type de soins à domicile dispensés par les aidants naturels³ (N=2 746)



³ Les réponses multiples étant possibles, plus d'un type de soins peut avoir été déclaré.

Placement en établissement de soins de longue durée

Un grand nombre de communautés des Premières Nations n'ont pas d'établissement de soins de longue durée. En effet, des services de résidence ou des centres pour personnes âgées existent dans 34,8 % des communautés. 9,1 % des répondants adultes déclarent avoir vu des aînés de leur famille être placés dans des établissements à l'extérieur de leur communauté. L'âge moyen des personnes placées est de 68 ans.

Conclusions

Moins de la moitié des personnes qui estiment avoir besoin de soins à domicile reçoivent ces services. Près du tiers des aidants naturels dispensent onze heures ou plus de soins par semaine et 5,4 % travaillent au moins 40 heures par semaine. Il faut toutefois souligner que les personnes qui vivent dans des communautés éloignées ont probablement moins accès à ces services. Ceci étant dit, les aînés des communautés éloignées et qui nécessitent des soins de longue durée sont souvent placés à l'extérieur de leur communauté dans des établissements provinciaux.

Ce document constitue une synthèse du chapitre 17 de l'Enquête régionale sur la santé des Premières Nations du Québec. Pour plus d'information, veuillez consulter le chapitre complet du rapport à l'adresse suivante : <http://www.cssspnql.com/docs/centre-de-documentation/chapitre-17-soins-et-services-%C3%A0-domicile.pdf?sfvrsn=2>



COMMISSION DE LA SANTÉ
ET DES SERVICES SOCIAUX
DES PREMIÈRES NATIONS
DU QUÉBEC ET DU LABRADOR